



Mon amie a reçu une lettre de huissier

Par **patrol**, le **28/06/2016** à **22:11**

bonsoir

mon amie vie avec moi depuis 4 ans nous somme pas marié ni pacsé, avant que l'on se connaisse elle c'est porté garante a une de ses fille qui a des problème financier et mon amie a reçu un courrier d'un huissier un courrier qu'elle ne ma pas montré donc je ne sais pas trop se qu'il en ai

moi qu'est ce que je risque, parce que a la maison tout m'appartient et nous n'avons pas de compte commun.

merci d'avance de votre réponse

cordialement

Par **Naciri**, le **28/06/2016** à **22:37**

Bonsoir,

L'huissier ne peut saisir vos biens pour couvrir les dettes de votre amie.

Cdlt

Par **patrol**, le **29/06/2016** à **06:21**

bonjour

merci pour la rapidité de votre réponse. me voilà rassuré

merci

Par **janus2fr**, le **29/06/2016** à **08:23**

Bonjour,

[citation]L'huissier ne peut saisir vos biens pour couvrir les dettes de votre amie. [/citation]

A condition, bien sur, de pouvoir prouver que ces biens sont à vous (factures à votre nom) !